
3 9004 01516374 1

AUX

ELECTEURS

— DE —

CHAMPLAIN

AUX ELECTEURS

— DE —

CHAMPLAIN

A une convention composée des citoyens les plus respectables du comté de Champlain, j'ai été unanimement choisi comme candidat du parti libéral dans la présente élection. J'ai accepté ce témoignage spontané d'estime et de confiance, car je crois qu'il est du devoir de certains citoyens de s'occuper d'une manière active des intérêts de leurs compatriotes et de l'avenir de notre patrie commune,

Mon passé est connu, et je puis le rappeler sans honte et sans rougir. Je suis enfant du comté de Champlain, né au milieu de vous. Je suis catholique, et j'ai toujours pratiqué cette belle religion sans ostentation mais sincèrement. Je respecte le clergé qui, au berceau de notre nationalité, a su la protéger et lui donner la force et la vitalité qui, sous son regard protecteur, se sont toujours développées.

J'écouterai toujours et fidèlement la voix de l'Episcopat chaque fois qu'elle s'élèvera pour nous enseigner les règles de la foi et les dogmes de notre religion.

Mais comme citoyen britannique, j'entends exercer toute ma liberté d'action dans toutes les questions civiles, politiques et constitutionnelles, et je me réserve particulièrement le droit de juger au meilleur de ma conscience et connaissance cette malheureuse question des écoles de Manitoba, qui, depuis bientôt sept années, agite et trouble les esprits, et a été la cause d'agitation et perturbation entre

les différentes races et nationalités dans ce pays.

Je ne me suis présenté qu'à la demande et sollicitation des contribuables et électeurs du comté de Champlain, qui paient des taxes et des impôts et qui contribuent au revenu du pays.

Ces mêmes électeurs et contribuables sont lassés d'entendre parler et discuter cette question des écoles du Manitoba, et croient avoir accordé à nos coreligionnaires de Manitoba, pendant assez longtemps, leur vote et appui et sympathie.

Les citoyens de Champlain croient qu'il est grandement temps de s'occuper de questions matérielles et entreprises locales qui les intéressent au plus haut dégré et qui pourraient développer le progrès et la prospérité de ce comté.

Si cette question des écoles de Manitoba a pris une tournure et est tombée dans une phase aussi déplorable, c'est dû à la faute et à la négligence cri-

minelle du parti tory et conservateur, qui aurait pu d'un seul mot et d'un seul trait de plume prévenir et empêcher l'exécution de la loi Greenway, décrétant l'abolition des écoles séparées, en désavouant cette loi, d'après les pouvoirs que leur conférait la Constitution.

Le parti conservateur a indignement trompé, méprisé et humilié nos saints évêques en jetant au panier et en refusant leur juste demande, adressée au gouvernement, de désavouer et d'anéan tir la loi Greenway.

Pendant six ans, le parti conservatenr s'est moqué du clergé et du public en général, et s'est servi de cette question des écoles afin de se cramponner au pouvoir, en soulevant les préjugés de race et de nationalités et croyances religieuses ; en disant d'un côté par ses orateurs et ses journaux aux fanatiques et orangistes d'Ontario que jamais les écoles séparées ne seraient rétablies, et en déclarant d'un autre côté aux catholiques de la

province de Québec que ces écoles seraient restaurées et rétablies.

Pendant six ans, la politique du gouvernement bleu et tory, relative aux écoles, a été une politique de mensonges, de fourberies et de duplicité.

Le parti bleu, dans toute cette affaire, a été fidèle à ses traditions et à son passé. En effet, c'est le parti conservateur, ayant M. Joseph Royal comme lieutenant-gouverneur du Nord-Ouest, qui a décrété l'abolition de la langue française et des écoles séparées dans le Nord-Ouest. C'est le même parti tory qui a aboli les écoles séparées au Nouveau-Brunswick et qui y a établi dans cette province, où il y a 60,000 catholiques, le système affligeant des écoles sans Dieu et sans Christ.

C'est le même parti qui a fait mourir de chagrin et de douleur le vieil évêque de St-Boniface, Mgr Taché, auquel il avait promis de rétablir les écoles séparées.

C'est ce même parti bleu et tory qui, en

haîne du nom français et catholique, a incorporé malgré l'opposition généreuse de l'hon. Laurier et de M. Blake, les orangistes, cette secte de fanatiques qui veulent l'anéantissement de notre religion et qui traitent les catholiques de " chiens de Papistes."

C'est le même parti bleu qui, en 1857, brûlait les bâtisses du Parlement et insultait le représentant de la Reine, parce que ce dernier sanctionnait le bill d'indemnité en faveur des malheureux qui avaient souffert de la rébellion de 1837.

L'honorable M. Laurier, dans les circonstances, a fait le règlement le plus sage et le plus pratique possible et sa politique de paix, de conciliation et de concorde, nous fait espérer qu'avant longtemps il saura rendre intégralement, aux Métis catholiques de Manitoba, les droits que leur garantissait la Constitution.

Le parti libéral et l'honorable pre-

mier ministre, M. Laurier, se sont toujours montrés les amis et protecteurs des droits des minorités, des prérogatives du clergé et des libertés des catholiques. En effet, c'est le parti libéral, par l'honorable M. Mercier, qui le premier a installé comme député ministre, dans les départements publics, un prêtre de notre religion, avec un salaire d'au-delà de $3,000 par année, Monseigneur Labelle, ce vénérable missionnaire, ce prêtre colon qui a tant contribué au dévéloppement de l'agriculture et de la colonisation, et à l'ennoblissement du cultivateur.

C'est le parti libéral qui, après un demi siècle de vaines promesses des conservateurs, a rendu cent mille louis aux Jésuites pour les indemniser de la perte de leurs biens, qui avaient été injustement confisqués par le gouvernement anglais ! Cent mille louis qui ont été partagés entre les Jésuites et les évêques, dont chacun a reçu pour sa part près de $60,000, employées maintenant pour la gloire de notre religion. Après tant de bienfaits, comment

l'épiscopat et le clergé peuvent-ils se prononcer contre les libéraux ?

Ce n'est pas tout, c'est l'honorable M. Laurier qui, jouant son avenir politique, a sur le parquet de la Chambre des Communes et à Toronto, en présence des orangistes, protesté avec toute la force et l'énergie de sa superbe et éloquente voix, contre la misérable tentative du désaveu du bill des Jésuites.

C'est encore M. Laurier qui, devant tout le Parlement, a flétri la pendaison de Riel par le parti bleu. Dans ce cas encore, la voix de l'Episcopat avait réclamé la clémence de l'Exécutif, et avait sollicité que la tête du chef des Métis fut épargnée. Encore une fois, le clergé et l'épiscopat furent traités en parias, avec mépris et dédain, et Riel fut pendu.

Comment donc le clergé peut-il accorder son appui et sa confiance à de pareils misérables, qui non seulement ont manqué à toutes les règles de l'honneur, et forfait à toutes les promesses les plus solennelles,

mais encore ont commis tous les vols, brigandages et dilapidations des deniers publics, et ont été mêlés à tous les scandales, tels que ceux des travaux du Hâvre de Québec, Canal Tay, Pont Curran, etc.

Mais non, notre sainte Eglise n'a jamais été et ne peut se faire la complice de voleurs et de brigands ! !

Cependant, la voix du clergé et de l'Episcopat ne s'est jamais élevée contre ces misérables.

L'honorable M. Laurier, un catholique un français, dans six mois fait plus pour les catholiques de Manitoba que ses adversaires dans six ans. Il rétablit le Christ dans les écoles et permet que le nom de Dieu y soit prononcé. Une demi-heure d'enseignement religieux est accordée, chaque jour, dans toutes les écoles, et les mêmes écoles auront à l'avenir des subventions publiques. Et pour récompense d'une si noble conduite, le voilà écrasé, abîmé et frappé pour ainsi dire des foudres de l'Eglise.

Non, l'Eglise ne s'est pas prononcée contre M. Laurier. L'auguste voix du Pape ne s'est pas fait entendre, et lorsque l'illustre vieillard aura parlé, il rendra à César ce qui appartient à César, et à Laurier ce qui appartient à Laurier.

Alors le nuage épais qui couvre notre firmament politique et religieux disparaîtra, et le soleil de la patrie luira dans toute sa splendeur.

L'ablégat de l'illustre Léon XIII sera au milieu de nous, dans quelques jours. Nous irons nous prosterner devant lui et réclamer la justice qui nous a été refusée depuis trop longtemps. Alors la liberté de conscience sera pleine et entière ! ! !

Je suis candidat libéral, et je supporterai l'honorable M. Laurier.

Electeurs de Champlain, vous avez à choisir entre le Dr Marcotte et moi. La main sur la conscience, dites sincèrement lequel des deux pourra faire plus de bien et contribuer davantage au bien-être du comté et à l'agrandissement de la Patrie.

Que pourra faire le Dr Marcotte en chambre pour le comté de Champlain ?

Rien.

Le Dr Marcotte blâme M. Laurier d'avoir voté contre le Bill rémédiateur, cependant il a siégé, pendant une session, comme député de Champlain ; lui et le parti tory se sont-ils levés en chambre pour proposer quelque mesure dans l'intérêt des catholiques de Manitoba ?

Non, le Dr Marcotte a été muet comme une carpe. Il n'a pas même eu le courage de débiter le petit boniment qu'il récite sur les hustings.

Electeurs de Champlain, vous êtes intelligents, suivez donc les nobles exemples donnés par les comtés de Bonaventure et de Wright.

Conservateurs indépendants, rappelez-vous que dans ces deux élections partielles, au-delà de mille citoyens conservateurs ont approuvé la conduite de M. Laurie.

uvenez-vous que lors des électio
23 juin dernier, au-delà de 100,000 conservateurs se sont ralliés sous le drapeau de notre illustre chef, et que les plis de ce drapeau sont encore assez grands pour abriter un grand nombre d'entre vous. Car ce drapeau est le ralliement des hommes de paix et de bonnevolonté.

C'est la première fois que nous soutenons un Canadien et un catholique qui soit premier ministre du Canada.

Electeurs, vous avez une noble et importante mission à remplir. Agissons en braves et en hommes de cœur, ne craignons rien et répétons avec énergie : Hourra pour Laurier, le défenseur des droits des minorités !

Dr. F. TRUDEL,
Candidat.

